



Coalition pour la Pleine Indexation des Retraites

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 mai 2005

LE PROJET DE LOI 391 : UN APPUI SANS ÉQUIVOQUE

La loi 195, adoptée à la fin du mois d'avril 2005, qui accorde aux retraités, couverts par des régimes complémentaires de retraite des secteurs privé ou parapublic, d'être présents dans la gestion de leur fonds de retraite fut arrachée de hautes luttes.

Le projet de loi 391, dès qu'il sera adopté, donnera le droit aux retraités des secteurs public et parapublic d'agir par eux-mêmes, sans tutelle, quand viendra le temps de désigner leurs représentants sur leur comité de retraite. Par ce projet de loi, les retraités auront 4 représentants autonomes pour agir en leur nom au lieu d'un seul choisi par les centrales syndicales comme c'est le cas maintenant.

Bien que l'Assemblée nationale ait voté le 20 avril 2005, :

« Que l'Assemblée nationale demande au Gouvernement du Québec, conformément à la résolution adoptée par le Conseil général du Parti libéral du Québec de février 2002, de s'assurer que les représentants des retraités sur les comités de retraite des régimes de pension du secteur public et parapublic soient nommés après consultation des retraités ou de leurs associations et ce, dans les plus brefs délais. » « Adopté Journal des débats Assemblée Nationale, 20 avril 2005. »

le projet de loi 391 n'est pas encore adopté. Nous devons maintenir la pression pour transformer en loi notre droit à la représentation autonome.

Lors du ralliement de plus de 250 retraités, regroupés cet après-midi au Centre St-Pierre, Rodrigue Dubé, président de la CPIR a déclaré : « *Nous soutenons le projet de loi 391, présenté par l'ADQ, parce qu'il est temps que l'Assemblée nationale lève la tutelle dont les retraités sont victimes. Si nous avions eu des représentants autonomes en 1997 et 2000, nous aurions pu avertir les retraités de ce qui se tramait contre eux. On a vu ce que cela a donné, nous avons droit à la moitié des 4 milliards des surplus actuariels, elle nous fut spoliée. Le scandale des commandites provoque, avec raison, la nausée. La ponction de la part des retraités, évaluée à 2 milliards équivaut à 8 fois les sommes impliquées dans les commandites (250 millions X 8 = 2 milliards). N'y a-t-il pas là matière à soulever notre profonde indignation à cet égard? C'était notre argent, il doit nous être rendu.* »

Rappelons nous ce que disait madame Jérôme-Forget disait à ce moment là :

*« ...comment est-ce qu'on va redistribuer ces surplus ? Le gouvernement, il a oublié des gens en cours de route. Parce qu'il y a **des gens qui ont contribué des sommes importantes** pendant toute leur vie de travail, et ce qui se produit, M. le Président, c'est que ces gens là auraient contribué plus que ce qu'ils vont récolter. Et, aujourd'hui, le gouvernement est **en train de dire** à ces gens-là : Bien, **c'est dommage; vous avez payé pour vos retraites**, vous avez décidé de vous payer un salaire différé... Parce qu'un régime de retraite, c'est **qu'on ne consomme pas aujourd'hui pour pouvoir consommer demain**, c'est de l'épargne, de l'épargne que je fais, et c'est du salaire différé. » (sic)*

Le président de la CPIR ajoutait : « *Nous invitons tous les partis politiques à agir rapidement et sans partisanerie politique pour que la loi 391 soit adoptée sans délai. La négociation actuelle entre le gouvernement et les centrales commande d'agir avec promptitude.* »

- 30 -

- Source : Rodrigue Dubé
450-928-0236
duberodrigue@videotron.ca